



# Sarmat' Brève n°25

29 avril 2016

## NOUVELLES DU SECRETARIAT

Certains nous disent : « Le changement, c'est pour demain » ou « Le changement, c'est aujourd'hui ». Au Secrétariat de la commune de Sermiers, le changement, c'est toujours.

En effet, depuis notre élection d'avril 2014, nous avons travaillé quelques semaines avec **Madame Evelyne Martin**, qui s'en est allée pour une retraite bien méritée (et qu'on appelle au secours de tems en tems), puis quelques mois avec **Madame Claire Blanchard**, qui nous a quittés pour la Bretagne, et depuis avec **Madame Cindy Gérard**, qui s'est absentée quelques mois pour donner naissance à un petit bout de chou, remplacée durant son congé de maternité par **Madame Rachel Sanchez**. Ça fait beaucoup pour un conseil municipal tout neuf !

Aujourd'hui, ça continue ! Madame Gérard, dont le contrat se termine, a trouvé un temps complet à la commune de Saint-Brice pour un poste correspondant à ses compétences... Nous lui souhaitons bonne chance dans ses nouvelles missions.

Et nous accueillerons chaleureusement, à partir du lundi 2 mai, **Madame Rachel Sanchez** pour un retour à Sermiers. Ce nouveau changement devrait se dérouler dans une relative sérénité, dans la mesure où Madame Sanchez connaît les lieux ! Ouf !

Cette installation va changer un peu les horaires d'ouverture de la mairie au public. En effet, réduction d'horaire et économie budgétaire obligent, le Secrétariat vous accueillera à partir du 2 mai, **le lundi de 13h à 14h et de 16h à 18h30, le mercredi de 9h à 11h et le jeudi de 13h à 14h et de 16h à 17h30.**

Vous pourrez sans problème contacter la mairie au **03.26.97.62.61** (car le téléphone fonctionne de nouveau !), par courrier électronique à l'adresse **mairie.sermiers@wanadoo.fr** ou encore à partir du site internet de la commune <http://sermiers.free.fr>.

Merci de votre compréhension.

## JEUDI 5 MAI : MARCHE DES ELUS

Cette année la **Marche des Elus** se fera à **Sacy**, ça sera encore une occasion de se retrouver, comme l'an dernier à Fismes, cette fois dans une commune voisine et de découvrir d'autres chemins et d'autres villages.

Trois parcours seront à notre disposition : **6, 9 ou 12 kilomètres**. Les inscriptions se feront sur place **le jeudi 8 mai à partir de 8h** sur le stand de la commune de Sermiers et le départ aura lieu à 9h.

Vous savez que chaque participant inscrit sur la liste de Sermiers rapporte des points et, en fonction du nombre d'habitants, un classement est effectué. L'an dernier, à Fismes, Sermiers a été classé 8<sup>ème</sup>, son meilleur classement...

Et nous pouvons faire mieux, même si nous ne recherchons pas la performance, c'est sympa de marcher en bavardant et réciproquement ! Faites venir vos familles, vos amis, vos connaissances, le stand de Sermiers vous attend !

5 mai 2016

# MARCHE des ÉLUS

## Sacy

PARKING  
BUYETTE  
RESTAURATION

### Randonnée pour tous de 6, 9 & 12 kms

INSCRIPTIONS dès 8 h  
PARTICIPATION 2,50 €  
Dont 0,50€ reversés aux pupilles des pompiers  
DÉPART à 9 h de la Coopérative  
\* gratuit pour les - de 5 ans

marche-des-elus.org

## LA CEREMONIE DU 8 MAI

Vous êtes invités à participer à la cérémonie en souvenir du 8 mai 1945 qui aura lieu **le dimanche 8 mai à partir de 11 heures**. Rendez-vous devant la Mairie pour le défilé, dépose d'une gerbe au Monument aux Morts, participation des enfants des écoles et verre de l'amitié au Foyer Rural

## LE GRAND REIMS

Comme vous le savez peut-être, à partir du 1er janvier 2017, la commune de Sermiers ne fera plus partie de la communauté de communes Champagne-Vesle. Une nouvelle réforme arrive et une page se tourne !

Sermiers sera donc une des 144 communes membres de la communauté urbaine dite du « Grand Reims ». Après le Grand Est, le Grand Sermiers va découvrir de nouvelles règles de vie intercommunautaire urbaine. En effet, nous ferons partie d'une communauté urbaine de près de 300 000 habitants ! Et les règles d'une communauté urbaine ne sont pas les mêmes que celles d'une communauté de communes.

Les compétences ne sont pas identiques et la plus « discutée » est celle de la voirie. Jusqu'à présent la commune de Sermiers avait la compétence en matière de voirie, c'est elle qui décidait quels travaux de voirie elle entreprenait, quand et comment. A partir de janvier 2017, c'est le Grand Reims qui aura la compétence voirie... et nous ne savons pas encore précisément comment se fera cette compétence pour nos travaux communaux. Tout le monde travaille à établir ces nouvelles règles de vie communautaire.

Une chose est à peu près sûre, c'est que Sermiers et ses 570 habitants feront partie du Grand Reims et ses 300 000 habitants, la communauté urbaine aura près de 200 conseillers communautaires et Sermiers un siège !

Un engagement a été pris : **les impôts locaux n'augmenteront pas**. A suivre...

GRAND REIMS



## BALADES DU DIMANCHE

Comme il avait déjà été signalé dans la dernière brève, les balades du dimanche ont repris, la première randonnée pédestre ayant été un peu perturbée par le vide-greniers.

**Les sorties VTT** se feront donc un dimanche sur deux avec un départ fixé à **9 heures** devant le Foyer Rural. La première sortie ayant eu lieu le dimanche 10 avril, les suivantes ont été programmées les 24 avril, 8 mai, 22 mai, etc. Les parcours seront déterminés le jour même en fonction de la météo, de l'état de la forêt et de la forme des participants.

Et par conséquent, **les marcheurs du dimanche** se retrouveront les autres dimanches, en alternance avec les sorties VTT, mais à **9 heures 30** également devant le Foyer Rural. Comme pour le VTT, on décide d'un itinéraire et on revient pour 11h30, une marche simple et tranquille. La prochaine marche, après celle du 1<sup>er</sup> mai, aura donc lieu le 15 mai, etc.



## DROLES DE Z'ŒUFS !

Les beaux jours reviennent, les fleurs et les cadeaux aussi... Il n'est pas rare de retrouver sur le pas de sa porte ou sur sa pelouse ces étranges présents venus d'on ne sait où, mais certainement pas de Rome. Mais heureusement nos caméras de surveillance veillent et sur les bandes on distingue très bien la présence de deux individus, un bipède et un quadrupède, l'un tirant l'autre ou vice-versa, en train de réaliser leur forfait. Ne pouvant pour l'instant pas déterminer avec précision lequel des deux s'est rendu coupable du crime, nous avons mis sur l'affaire nos laboratoires pour des recherches ADN plus poussées. On vous tient au courant...